



RAPPORTS DU
COMMISSAIRE AUX
COMPTES

AMARA 45

31/12/2018

AMARA 45
Association loi 1901
Siège social : 40 Rue Porte Madeleine
45000 ORLÉANS

..*.*.*

S O M M A I R E

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

COMPTES ANNUELS

RAPPORT SPECIAL

AMARA 45
Association loi 1901
Siège social : 40 Rue Porte Madeleine
45000 ORLÉANS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos au 31/12/2018

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'administration nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AMARA 45 relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association AMARA 45 à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

6

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous nous sommes notamment attachés à vérifier le rattachement des subventions à l'exercice et leur apurement.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux Adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux Adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance associative

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative



résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ORLEANS, le 02 Avril 2019

ORCOM AUDIT
Commissaire aux comptes
Bruno ROUILLE
Associé

AMARA 45
40 rue Porte Madeleine
45000 ORLEANS

BILAN

ACTIF	Exercice			Exercice 2017
	2018	Montant Brut	Amort. et prov.	
Actif Immobilisé				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement	4 991	4 991		
Autres Immobilisations incorporelles	2 790	2 790		930
Immobilisations Incorporelles en cours				
Immobilisations Corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres Immobilisations Corporelles	24 727	18 441	6 286	7 891
Immobilisations Corporelles en cours				
Immobilisations Financières				
Participations et créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	76		76	76
Prêts				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL I	32 584	26 222	6 362	8 897
Comptes de liaison Investissement				
Comptes de liaison Exploitation				
Comptes de liaison Trésorerie				
TOTAL II				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières et fournitures				
Autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commande				
Créances (2)				
Créances redevables et comptes rattachés (3)				
Autres créances	14 800		14 800	1 243
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	154 676		154 676	143 276
Charges constatées d'avance	726		726	582
TOTAL III	170 201		170 201	145 101
Charges à répartir sur plusieurs exercices	TOTAL IV			
Primes de remboursement des obligations	TOTAL V			
Ecart de conversion (actif)	TOTAL VI			
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	202 785	26 222	176 563	153 998

AMARA 45
40 rue Porte Madeleine
45000 ORLEANS

BILAN

P A S S I F		2018	2017
Fonds propres			
Fonds associatifs sans droit de reprise			
Fonds associatifs avec droit de reprise			
Dons et legs		970	970
Subvention d'investissement sur biens renouvelables			
Réserves			
Excédents affectés à l'investissement		11 976	11 976
Réserve de compensation		61 450	18 276
Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement		23 000	23 000
Autres réserves			
Report à nouveau (gestion non contrôlée)		54	
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs			
Résultat sous contrôle de tiers financeurs			
Dépenses non opposables au tiers financeurs			
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)		29 782	54 375
Résultat provisoire de l'exercice (excédent ou déficit)			
Résultat provisoire de l'exercice N-1 (excédent ou déficit)			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		6 286	8 104
Provisions réglementées			
Couverture du besoin en fonds de roulement			
Amort. dérogatoires & prov. pour renouvellement immobilisations			
Réserves des plus-values nettes d'actif			
Droit des propriétaires			
TOTAL I		133 517	116 701
Comptes de liaison Investissement			
Comptes de liaison Exploitation			
Comptes de liaison Trésorerie			
TOTAL II			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques et charges Investissement			
Provisions pour risques et charges Exploitation			
Fonds Dédiés		16 080	1 156
TOTAL III		16 080	1 156
Dettes			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)			
Emprunts et dettes financières divers (3)		48	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Redevables créditeurs			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4)		16 918	24 854
Dettes sociales et fiscales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes (5)			
Produits constatés d'avance		10 000	11 287
TOTAL IV		26 966	36 142
Ecart de conversion (passif)	TOTAL V		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		176 563	153 998
(1) Dont comptes 1201 : et compte 1291 : résultats sous contrôle de tiers financeurs			
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques.			
(3) En particulier : cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissement.			
(4) Dont à plus d'un an			
Dont à moins d'un an		16 918	
(6) Dont fonds des majeurs protégés & tutelles aux prestations sociales			

AMAMRA 45
40 rue Porte Madeleine
45000 ORLEANS

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE - CHARGES

CHARGES	Exercice 2018	Exercice 2017
Charges d'exploitation		
Achats de marchandise		
variation de stock		
Achats de matières premières et fournitures		
variation de stock		
Achats d'autres approvisionnements		
variation de stock		
Achats non stockés de matières et fournitures	2 833	5 095
Services extérieurs et autres	264 118	217 937
Impôts, taxes et versements assimilés		
- sur rémunérations		
- autres		206
Charges de personnel		
- salaires et traitements		
- charges sociales	345	879
Dotations aux amortissements et provisions		
Dotations aux amortissements :		
- des immobilisations		
- des charges d'exploitation à répartir	2 535	1 064
Dotations aux dépréciations et aux provisions :		
- sur actif circulant		
- pour risques et charges d'exploitation	3 777	
Dotations sur engagements à réalisés sur subventions attribuées		
Autres charges		
	TOTAL I	273 608
Charges financières		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilés		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions valeurs mobil. de placement		
	TOTAL II	
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Exercice courant		
Exercices antérieurs		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
- dotations aux provisions réglementées destinées à la couverture du besoin en fonds de roulement		
- dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations		
- dotations aux provisions réglementées des plus-values nettes d'actif		
- dotations aux autres provisions réglementées		
Engagements à réaliser sur ressources affectées		
Impôts sur les sociétés		
	TOTAL III	
	TOTAL DES CHARGES	273 608
	RESULTAT CREDITEUR = Excédent	29 781,80
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	303 390
		279 557

AMAMRA 45
40 rue Porte Madeleine
45000 ORLEANS

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE - PRODUITS

PRODUITS	Exercice 2018	Exercice 2017
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises		
Production vendue		
- prestations de services		
- divers		
Production stockée ou déstockage de production		
Production immobilisée		
Dotations et produits de tarification		
Subventions d'exploitations et participations	299 217	267 593
Reprises sur Quote-part de subvention d'investissement	1 818	9 192
Transferts de charges		
Autres produits	600	525
TOTAL I	301 636	277 309
Produits financiers		
De participations et des immobilisations financières		
Revenus des valeurs mobilière de placement, escomptes obtenus et autres produits financiers	473	266
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL II	473	266
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
- exercices antérieurs	1 281	1 982
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions		
- reprises sur provisions réglementées destinées à la couverture du BFR		
- reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations		
- reprises sur provisions réglementées : des plus-values nettes d'actif		
- reprises sur autres provisions réglementées		
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
Transferts de charges		
TOTAL III	1 281	1 982
TOTAL DES PRODUITS	303 390	279 557
RESULTAT DEBITEUR = Déficit		
TOTAL GENERAL (I + II + III)	303 390	279 557

Règles & méthodes comptables

Désignation de l'association : AMARA

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2018, dont le total est de 176 563€, et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 29 782€.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 14/05/2019 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
 - indépendance des exercices
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constituée de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition.

Tous les coûts qui ne font pas partie du prix de l'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les immobilisations acquises au cours de l'exercice et financées au moyen de CNR constatés en subventions d'investissement ont été totalement amorties au 31 décembre 2016.
Les subventions d'investissement ont été reprises d'autant.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Conformément à l'avis de la CNC du 15 juin 2007, les frais liés à l'acquisition (droits de mutation, honoraires et frais d'actes) des titres de participation sont incorporés au prix de revient de ces titres.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provisio pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnelles

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Tableau des immobilisations	au 31/12/2017	augmentation	diminution	au 31/12/2018
Immobilisations incorporelles	7 781			7 781
Immobilisations incorporelles	7 781	0	0	7 781
Install. Générales, agencements	3 110			3 110
Materiel de Transport	8 024			8 024
Matériel et mobilier de bureau	13 593			13 593
Immobilisation corporelles	19 369	0	0	24 727
Autres participations	0			0
Immobilisations financières	76			76
Immobilisation financières	76	0	0	76
ACTIF IMMOBILISE	24 436	0	0	32 584

Amortissement des immobilisations	au 31/12/2017	augmentation	diminution	au 31/12/2018
Immobilisations incorporelles	4 991			4 991
Concession Brevet Site Internet	1 860	930		2 790
Immobilisations incorporelles	6 851	930	0	7 781
Install. Générales, agencements	3 110			3 110
Materiel de Transport	134	1 605		1 739
Matériel et mobilier de bureau	13 592			13 592
Immobilisation corporelles	19 369	1 605	0	18 441
ACTIF IMMOBILISE	26 219	2 535	0	26 222

Etat des créances	montant brut	à - 1 an	de 2 à 5 ans	> à 5 ans
Créances de l'actif immobilisé :				
Immobilisations financières	0			
Créances de l'actif circulant :				
Créances clients	0			
Autres	14 800	14 800		
Charges constatées d'avance	726	726		
ACTIF CIRCULANT : CREANCES	15 526	15 526	0	0

Etat des dettes	montant brut	à - 1 an	de 2 à 5 ans	> à 5 ans
Emprunts & dettes auprès d'établissements de crédit	0			
Dettes fournisseurs	14 866	14 866		
Dettes fiscales et sociales	0			
Produits constatés d'avance	13 777	13 777		
ACTIF CIRCULANT : DETTES	28 643	28 643	0	0

Charges à payer	montant brut
Fournisseurs - factures non parvenues	2 052
Intérêts courus à payer	48
Dettes pour congés à payer	0
Charges sociales sur congés à payer	0
Charges sociales - charges à payer	0
Etat - charges à payer	0
Autres charges à payer	0
TOTAL	2 100

Fonds dédiés	au 31/12/2017	augmentation	diminution	au 31/12/2018
Colloque (Montant Initial 10 000)	1 156	0	0	1 156
Déménagement	0	11 147	0	11 147
frais de personnel		3 777		3 777
Fonds Restant à engager	1 156	14 924	0	16 080

AMARA 45
Association loi 1901
Siège social : 40 Rue Porte Madeleine
45000 ORLÉANS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS 31/12/2018

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de Commerce :

h

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé en application des dispositions spécifiques de l'article L.313-25 du Code de l'Action Sociale et des Familles :

En application de l'article R 612-7 du Code du Commerce et l'article R 314-59 du Code de l'Action Sociale et des Familles, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale.

Fait à ORLEANS, le 02 Avril 2019

ORCOM AUDIT
Commissaire aux comptes
Bruno ROUILLÉ
Associé